

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers

En exercice : 20
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Volants : 12

OBJET :

Adoption du compte-rendu de
la séance du Comité Syndical
du 27/05/2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays
Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur
Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS: MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES
CHMILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT,
MONSIEUR MICHEL MAZEROLLES, MADAME CHRISTIANE DURAND,
MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT,
MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK,
MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte
CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLLES, Madame
Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK,
Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame
Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David
PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD,
Monsieur Serge MOUNIE

M. Jean-François DIAZ a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 mai 2025 et demande à
l'assemblée si des corrections sont à apporter.

Le Comité Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou
représentés :

ADOpte le compte-rendu de la séance du 27 mai 2025,

AUTORISE le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DE_021_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de réception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_021_2025-DE

A G E D I



Syndicat Mixte du Train Rouge

Train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes (SMTPCF)

16 rue de Lesquerde - 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet

Tél. 06 37 81 40 14 – E-mail : contact.smtpcf@gmail.com

PROCES VERBAL / COMPTE-RENDU LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2025

Salle de réunion de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 heures, les membres du Comité du Syndical se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel des séances à Saint-Paul de Fenouillet, sur la convocation qui leur a été adressée par Gilles DEULOFEU, Président du Syndicat Mixte du Train Rouge.

Date de convocation : le 14 mai 2025

Président de la séance : Monsieur Gilles DEULOFEU

Secrétaire de la séance : Monsieur Thierry FAYT

Présents : Monsieur Gilles DEULOFEU, Monsieur Charles CHIVILO, Monsieur Michel DELONCA, Monsieur Thierry FAYT, Monsieur Michel MAZEROLES, Monsieur Jean-François DIAZ, Madame Martine DELCAMP, Madame Mylène DELPRAT, Monsieur André SAQUE, Monsieur René MONIER, Monsieur David PEREIRA, Madame Rose-Marie MANAUD, Monsieur Philippe PARRAUD

Représentés : Madame Adeline JOURDAN représentée par Monsieur René MONIER

Absents et excusés : Madame Vanessa JOMOTTE suppléée par Monsieur Jean-François DIAZ, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLES, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Madame Sandra CAZENOVE VALENTI, Monsieur Jacques GALY, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Serge MOUNIE

Membres en exercice : 20

Membres présents : 13

Pouvoirs : 1

Membres votants : 14

En présence de : POLETTI Marie-France, Chargée de mission du Syndicat

Ordre du jour :

1/ Adoption du compte-rendu du CS du 09/04/2025.

SMTPCF – Compte-rendu de la séance du 27 mai 2025

2/ Promesse de vente de rétrocession EPFL 66 (parcelle IMERYYS).

3/ Convention avec la Région Occitanie (assistance à maîtrise d'ouvrage travaux renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026).

4/ Plan de financement actions stratégiques pour le maintien et le développement des activités du Train Rouge (atelier technique à Caudiès-de-Fenouillèdes, étude des retombées économiques, étude micro-fret).

5/ DM1 (recettes et dépenses relatives à la validation de la CFI pour les travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026).

6/ Programmation des travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026. Dernières informations sur l'avenir de la ligne du Train Rouge et questions diverses.

Le Président, Gilles DEULOFEU, fait l'appel. 13 délégués sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h12. Le Comité Syndical désigne Monsieur Thierry FAYT pour secrétaire de séance

1/ Le Président remercie les délégués présents et présente le projet de **compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 9 avril 2025**. En l'absence de remarque, le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés pour l'adoption du compte-rendu du CS du 09/04/2025

2/ **Promesse de vente de rétrocession EPFL 66 (parcelle IMERYYS).**

Suite à la délibération du Comité Syndical du Train Rouge du 24/09/2024 autorisant son Président à signer l'avenant tripartite à la convention entre l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée (PPM) et la commune de Caudiès-de-Fenouillèdes pour que le Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) se substitue à la commune ;

Cette acquisition des parcelles de l'ancienne usine IMERYYS (E 633 et E649) réalisée par l'EPFL PPM au prix de 18.000,00 € s'inscrit dans le projet de construction de l'atelier technique ferroviaire de réparation et de maintenance du Train Rouge porté par le SMTPCF.

La signature de l'avenant tripartite précité engage le SMTPCF :

- au remboursement à l'EPFL de l'investissement réalisé aux termes du portage fixé à 5 ans. Soit un paiement de 18 000,00 € qui doit s'effectuer en 2025 et pour lequel il convient de signer au préalable la promesse de vente synallagmatique jointe à la présente délibération.
- au remboursement à l'EPFL des frais annuels d'intervention appelés « Frais de portage » calculés sur le capital restant dû et selon un taux fixé par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2019 de 0,5 % HT, soit pour l'année 2025 un montant de 90€.

Les montants ci-dessus ont été prévus au BP 2025 de même que les frais de notaire (estimés à 1 800,00 €).

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la promesse de vente avec l'EPFL PPM afin de finaliser l'acquisition des parcelles nécessaires au projet de l'atelier du Train Rouge.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés pour autoriser le Président du Syndicat Mixte du Train Rouge à signer la promesse de vente des parcelles Imerys à Caudiès-de-Fenouillèdes avec l'EPFL PPM

3/ Convention avec la Région Occitanie (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026).

Le Président rappelle que, suite au COPIL du 07/02/2025, les services de la Région préparent une convention pour officialiser leur accompagnement auprès du SMTPCF dans sa mission de Maîtrise d'ouvrage (MOA) pour les travaux de renouvellement de la ligne prévus en 2025/2026. Il s'agit d'une prestation gracieuse de services afin d'apporter des conseils techniques et des avis.

→ **M. PARRAUD et M. PEREIRA** indiquent qu'au sein de la CCPA, M. Youcef GOUGA est aussi une personne ressource à joindre pour des conseils relatifs aux commandes publiques.

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés pour autoriser le Président du Syndicat Mixte du Train Rouge à signer une convention d'assistance avec la Région Occitanie pour la MOA des travaux de renouvellement de la ligne 2025-2026

4/ Plan de financement actions stratégiques pour le maintien et le développement des activités du Train Rouge (atelier technique à Caudiès-de-Fenouillèdes, étude des retombées économiques, étude micro-fret).

Le Président propose d'établir un plan d'action stratégique sur la base des éléments suivants :

1/ Création d'un atelier technique à Caudiès-de-Fenouillèdes : marché lancé pour la MOE/tranche ferme jusqu'à l'APD (estimée à 50 000,00 € HT), étude hydraulique lancée pour mesurer le risque inondation, pistes de financement pour la réalisation (AAP Tourisme durable de la Région Occitanie, DETR, Département des PO, Leader).

→ Assurer le maintien de l'activité économique du Train Rouge (maintien/création d'emploi, amélioration qualité des conditions de travail et efficacité).

2/ Étude des retombées économiques du Train Rouge (devis CCI : 26 000,00 € HT).

→ Confirmer l'enjeu économique de l'activité existante de la ligne et justifier les investissements pour son maintien et son développement.

3/ Étude du potentiel de comodalité/micro fret autour de la ligne du Train Rouge (devis consultante 10 000,00 € HT).

→ Envisager le déploiement de nouveaux usages et de nouvelles activités complémentaires au train touristique sur la ligne

En parallèle à ces 3 actions, le SMTPCF sera accompagné par l'ANCT dans l'étude du transfert de propriété de la ligne (choix d'une gouvernance adaptée, montage du dossier de demande de transfert, ciblage de nouvelles opportunités commerciales et de nouveaux financements, schéma de développement et plan de gestion à court et moyen termes) qui fera l'objet d'un suivi et d'une concertation avec les partenaires du COPIL "Avenir de la ligne du Train Rouge" (État, Région Occitanie, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, PMM CU, CCAF, CCPA, SARL TPCF, SNCF Réseau, DREAL, DDTM, ANCT, PNR Corbières-Fenouillèdes, CCI...).

Le montant prévisionnel des dépenses pour les actions 1, 2 et 3 du plan stratégique pour l'avenir de la ligne s'élève à 86 000,00 € HT.

Le Président propose le plan de financement suivant :

Fonds LEADER : 50 000,00 €

DETR : 10 000 € (notifié)

Banque des Territoires : 8 000,00 €

Autofinancement SMTPCF : 18 000,00 €

Le SMTPCF financera au minimum 20% des dépenses et pourra majorer sa participation jusqu'à 35% selon les aides accordées ou l'évolution des dépenses.

SMTPCF – Compte-rendu de la séance du 27 mai 2025

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés du plan de financement pour le plan d'action stratégique exposé et pour solliciter les aides indiquées ci-dessus auprès des services de l'État, de la Banque des Territoires et du GAL « Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois » du Syndicat Mixte du Train Rouge

5/ DM1 (recettes et dépenses relatives à la validation de la CFI pour les travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026.

Le Président rappelle les dernières étapes du montage financier des travaux de renouvellement de la ligne 2025-2026 :

- Convention de Financement des travaux 2025/2026 validée en CoTech (04/04/25).
- Délibérations prises par les partenaires cofinanceurs pour la signature de la CFI et la confirmation de leurs participations respectives : SMTPCF le 09/04, CCPA le 10/04, CCAF le 15/04, PMM CU le 28/04, le Département des PO le 15/05/2025.
- Délibérations programmées : le Département de l'Aude le 06/06/2025, la Région Occitanie le 27/06/2025.

Le Président soumet à l'Assemblée la proposition de décision modificative N°1 sur les bases suivantes :

- Intégrer les subventions des cofinanceurs ayant délibéré aux recettes du BP 2025 (opération 925), soit :
 Département des PO : 124 200,00 €
 PMM CU : 83 059,00 €
 CCAF : 32 218,00 €
 CCPA : 16 645,00 €
 Soit un total de : **256 122,00 €**
- Intégrer les dépenses de travaux pour un montant correspondant à ces recettes, soit : **256 122,00 €** (2315-Opération 925)

SYNDICAT MIXTE DU TRAIN ROUGE

Exercice : 2025

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
27/05/2025	2315-925	Install., matériel et outill. technique	256 122,00	27/05/2025	1313-925	Subv. transf. Départements	124 200,00
				27/05/2025	13158-925	Subv. transf. Autres groupements	131 922,00
Total Dépenses			256 122,00	Total Recettes			256 122,00

Approbation à l'unanimité des membres présents ou représentés de la Décision Modificative (DM1)

6/ Programmation des travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint Martin Lys 2025/2026.

Le Président explique les dernières étapes de la programmation des travaux :

- Marché mission MOE lancé (3 entreprises consultées suite à l'étude réalisée estimant les coûts MOE à moins de 40 000 € HT, date de remise des offres fixée au 19 juin 2025 à 12h).
- Consultation de 3 prestataires pour la mission CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) sur l'opération, date de remise des offres fixée au 18 juin 2025 à 12h).
- Visite du dépôt de traverses SNCF à Rivesaltes en vue d'une proposition d'achat sur la base de l'art. R2122-11 : l'offre limitée dans le temps et à un prix de 20,00 € HT l'unité au lieu de 69,99 € HT constitue « une offre particulièrement avantageuse » pour l'entité adjudicatrice que constitue le SMTPCF (3500 traverses environ).
- COPIL avec les partenaires et cofinanceurs de l'avenir de la ligne programmé le MARDI 17 JUIN à 14h (salle CCAF) : point travaux et réflexions sur le transfert de propriété suite à l'arrêté validant la modification des statuts du SMTPCF. Le Président indique que le lancement de la démarche de demande de transfert sera à l'ordre du jour du COPIL mais aussi à celui du prochain Comité Syndical.
- Accord de l'ANCT pour accompagner le SMTPCF dans les études et démarches nécessaires au transfert de propriété.

DERNIÈRES INFORMATIONS SUR L'AVENIR DE LA LIGNE DU TRAIN ROUGE / QUESTIONS DIVERSES

- **Avenant N°1 signé/convention SMTPCF/SARL TPCF** suite à la délibération du 09/04/25 et au transfert de gestion de la ligne (rappelle de la délégation de gestion et d'exploitation, assurances, interventions sur la ligne, participation financière et technique...). Avenant joint au présent compte-rendu.
- **Assurances** : avenant signé avec la SMACL (supplément de 71,74€), valable jusqu'à la fin du contrat au 31/12/2025, d'où la nécessité de lancer une consultation avant septembre (3 prestataires identifiés).
- **Rencontre avec l'ALF 66 le 21/05/25** : échanges cordiaux et respectueux, attachement partagé pour la sauvegarde de la ligne.
- **Projet ECOTRAIN** : rencontre lors du prochain Comité Syndical (30 juin 2025).
- **Projet d'habillage du train spécial Ambiance avec un graffeur (prévu en juillet)** : 4 faces de train à illustrer avec des éléments identitaires de la ligne (monuments, sites naturels, vigne/raisin...).
 - **Rappel : sortie à bord du Train Rouge pour les délégué(e)s du SMTPCF** (titulaires et suppléants + 3 élus supplémentaire par commune) prévue **le vendredi 6 juin** (rdv à 9H30 en gare de Rivesaltes, déjeuner offert par le SMTPCF au restaurant Le Central à Axat).
 - **Rappel de l'importance de l'entretien des abords des gares et haltes du Train Rouge** :
 - la SARL TPCF et le SMTPCF remercient les communes et les équipes techniques qui ont assuré l'entretien et notamment le débroussaillage aux abords des voies, des gares et haltes dans la mesure du possible.
 - **M. MONIER** précise qu'à Estagel, la parcelle appartenant à M. JACOB sur laquelle est installée l'aire d'attente des voyageurs n'a pas pu être traitée par les agents de la commune car les

propriétaires ont indiqué préférer s'en charger directement. Après plus de 2 semaines, ce n'est toujours pas nettoyé.

→ **Le Président** remercie M. MONIER de cette information et indique qu'il a prévu de prendre un rendez-vous avec M. JACOB afin d'aborder les modalités de passage des voyageurs du Train Rouge sur sa parcelle, la possibilité d'envisager une convention ou un accord sur l'accès au quai. Par ailleurs, le transfert de propriété de la ligne permettrait peut-être de s'assurer l'accès par l'ancienne halle de la gare (local actuellement loué mais le bail se termine en 2026 selon SNCF Réseau).

- **Actualité touristique : lancement de la saison le 22 avril pour les trains réguliers**
 - Jusqu'au 31 mai : les mardis, jeudis et dimanches, uniquement depuis Rivesaltes ;
 - **Du 1^{er} juin au 6 juillet : les mardis, jeudis, vendredis et dimanches depuis Rivesaltes les mardis et jeudis depuis Axat**

Trains de Pâques les 19 et 20 avril 2025, au départ de Rivesaltes (en 2024 : 31 mars et 1^{er} avril).

Vélorails en activité depuis février et pour les vacances de Pâques, grands week-ends de mai et juin.

Voyages sensoriels (6 dates en 2025) :

14 mai, 16 juin, 8 septembre, 13 octobre, 5 novembre et 2 décembre 2025.

Navettes estivales :

- **centrale hydroélectrique St-Georges à Axat : les mercredis du 16/07 au 20/08/2025**
- **Cucugnan-Château de Quéribus : les jeudis 31/07, 07/08 et 14/08/2025**

Fréquentations 2025 au 30/04 : 20 jours de moins sur avril qu'en 2024 (ligne fermée avant la signature de la CDTG-SNCF)

MOIS	FREQ TRAIN 2024*	FREQ TRAIN 2025*	Écart TRAIN 2024/2025 en %	FREQ VR 2024*	FREQ VR 2025*	Écart VR 2024/2025 en %
JANVIER	2	3	50,00	14	2	-85,71
FEVRIER	83	0	-100,00	167	157	-5,99
MARS	288	8	-97,22	79	21	-73,42
AVRIL	939	907	-3,41	512	678	32,42
MAI	1 716		-100,00	780		-100,00
JUIN	2 405		-100,00	765		-100,00
JUILLET	2 831		-100,00	2 596		-100,00
AOÛT	4 711		-100,00	5 093		-100,00
SEPTEMBRE	3 203		-100,00	558		-100,00
OCTOBRE	1 496		-100,00	500		-100,00
NOVEMBRE	591		-100,00	53		-100,00
DÉCEMBRE	585		-100,00	92		-100,00

L'ordre du jour est épuisé, le Président clôt la séance à 19h35.

Liste des délibérations du Comité Syndical :

Adoption du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 09/04/2025 (N° DE_016_2025)

Résultat du vote : adoptée

Signature promesse de vente parcelles Imerys à Caudiès avec l'EPFL PPM (N° DE_017_2025)

Résultat du vote : adoptée

Convention assistance MOA avec la Région Occitanie pour les travaux de renouvellement de la ligne 2025-2026 (N° DE_018_2025)

Résultat du vote : adoptée

Plan de financement des actions stratégiques pour maintenir et développer les activités du Train Rouge (N° DE_019_2025)

SMTPCF – Compte-rendu de la séance du 27 mai 2025

Résultat du vote : adoptée

Décision Modificative N°1- Budget 2025 (N° DE_020_2025)

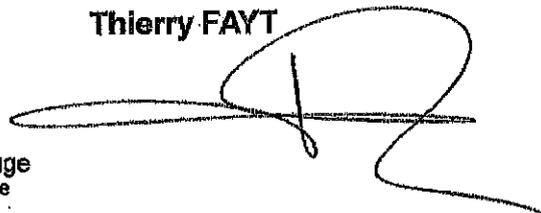
Résultat du vote : adoptée

Le Président
Gilles DEULOFEU



Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENQUILLET

Le secrétaire de séance
Thierry FAYT



SMTPC

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_021_2025-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 12

OBJET :

Décision : Modificative N°2
Budget 2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS: MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHMILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLLES, Madame Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Vu les délibérations prises par les assemblées délibérantes des partenaires cofinanceurs validant la Convention de Financement des travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys 2025/2026, à savoir le Département de l'Aude le 06/06/2025 et la Région Occitanie le 27/06/2025;

Vu les notifications des subventions accordées par la DREAL (en date du 26/05/2025) et le Département de l'Aude (en date du 10/06/2025) pour le cofinancement de l'étude de programmation paysagère autour du site de la gare de Saint-Martin Lys;

Le Président propose au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) :

- d'intégrer les subventions des cofinanceurs ayant délibéré aux recettes du BP 2025 (opération 925)

Département de l'Aude : 124 200,00 €

Région Occitanie : 414 000,00 €

Soit un total de : 538 200,00 €

- d'intégrer les dépenses de travaux correspondantes soit : 538 200,00 € au 2315-Opération 925

- d'intégrer les subventions des cofinanceurs ayant notifié leur subvention pour l'étude de programmation autour du site de la gare de Saint-Martin Lys aux recettes du BP 2025;

Département de l'Aude : 9 000,00 €

État / DREAL : 6 000,00 €

Soit un total de : 15 000,00 €

- d'intégrer des dépenses de travaux correspondant à ce montant, soit : 15 000,00 € au 2315-Opération 925 (les dépenses de l'étude étant déjà prévues au BP 2025 au 2315).

Il présente le tableau récapitulatif suivant :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
1311 - 0	Subv transf. Etat et établ. nationaux	6 000	0
1313 - 0	Subv transf. Départements	9 000	0
2315 - 925	Install. matériel et outill. technique	0	553.200
1312 - 925	Subv transf. Régions	4.14.000	0
1313 - 925	Subv transf. Départements	124.200	0
TOTAL INVESTISSEMENT		553.200	553.200
TOTAL		553.200	553.200

Le Comité Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

ACCEPTTE les décisions modificatives proposées,

MANDATE son Président pour l'exécution de la présente délibération et pour signature de tout acte utile à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
18 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET

transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_022_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_022_2025-DE

A G E D I

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Total Dépenses		0,00	Total Recettes		0,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
30/06/2025	2315-925	Install., matériel et outill. technique	30/06/2025	1311-0	Subv. transf. Etat et établ. nationaux
			30/06/2025	1313-0	Subv. transf. Départements
			30/06/2025	1312-925	Subv. transf. Régions
			30/06/2025	1313-925	Subv. transf. Départements
Total Dépenses		553 200,00	Total Recettes		553 200,00

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025
 Date de réception de l'AR: 04/07/2025
 066-256601634-DE_022_2025-DE
 A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 12

OBJET :

Demande de transfert de propriété de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys (676000)

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHMLO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLLES, Madame Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Vu les délibérations des EPCI membres du Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) en faveur de la modification des statuts permettant son éligibilité au transfert de propriété de la ligne ferroviaire Rivesaltes-Saint-Martin Lys (676000);

Vu l'arrêté préfectoral du 22/05/2025 validant, sur la base des délibérations du SMTPCF (le 04/02/2025), de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (le 28/04/2025), de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes (le 18/03/2025) et de la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (le 10/04/2025), la modification des statuts du SMTPCF;

Vu l'approbation en COPIL sur l'avenir de la ligne du 17/06/2025 par les représentants des EPCI membres du SMTPCF pré-cités et par l'ensemble des partenaires et cofinanceurs du SMTPCF pour les travaux de renouvellement de la ligne;

Le Président rappelle:

- que la demande de transfert de propriété est la seule façon de connaître la soulte qui sera accordée par SNCF-Réseau;
- que les modalités de la demande de transfert impliquent une démarche de 18 à 24 mois à compter de la saisine du Ministère des Transports;
- qu'à l'issue de la démarche, le SMTPCF aura le choix d'acter ou non le transfert, choix qui sera soumis au Comité Syndical après concertation avec l'ensemble de ses EPCI membres ainsi qu'avec les autres participants au COPIL sur l'avenir de la ligne (services de l'État, Région Occitanie, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales...);
- qu'un accompagnement de l'ANCT a été accordé, pour une mission d'étude préalable au transfert

de propriété de septembre 2025 à février 2026 (gouvernance, préparation du dossier de demande de transfert de propriété, plan de gestion et de financement au-delà de 2028...).

Le Comité Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

VALIDE le lancement de la démarche de transfert de propriété de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys (676000),

AUTORISE le Président à procéder à la saisine du Ministère des Transports et à toutes les démarches préparatoires à cette procédure,

MANDATE le Président pour signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET

Transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_023_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_023_2025-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 12

OBJET :

Convention pour l'accompagnement par l'ANCT sur une mission d'étude préalable au transfert de propriété de la ligne

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHVILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLLES, Madame Martine DELCAMP, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Dorlane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Le Président explique que suite au COPIL sur l'avenir de la ligne du 07/02/2025, sur la suggestion du Sous-préfet de Prades, les services de la DDTM des Pyrénées-Orientales (DDTM66) et l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires) ont instruit une demande d'accompagnement déposée par le Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) dans le cadre de la préparation de la demande de transfert de propriété de la ligne.

Cette aide a été accordée au SMTPCF. Les services de l'État préparent une convention pour formaliser leur accompagnement qui consiste en une mise à disposition de prestataires ayant conclu des marchés avec l'ANCT (bureaux d'études, consultants) et qui travailleront à répondre à la problématique formulée par le SMTPCF pour appréhender l'avenir de la ligne au-delà de 2028.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une prestation entièrement prise en charge par l'État.

Un comité technique pour le lancement de cette mission composée de différentes phases est prévu le 16 septembre avec les partenaires du COPIL sur l'avenir de la ligne et le bureau d'études Espella.

Le Président explique la méthodologie envisagée pour mener ces études préalables au transfert de propriété :

- Phase 1 : Choix de gouvernance adaptée au transfert - Septembre 2025
- Phase 2 : Montage du dossier de transfert - Octobre/Novembre 2025

- Phase 3 : Identification des opportunités économiques et financements - Décembre 2025
- Phase 4 : Schéma de développement et plan de gestion - Janvier 2026
- Phase 5 : Identification des démarches administratives - Février 2026

Le Comité Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

VALIDE l'accompagnement prévu par les services de l'État

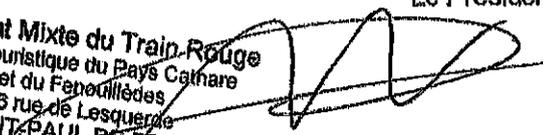
AUTORISE le Président à signer la convention proposée par l'ANCT et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train-Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET



Transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_024_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de réception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_024_2025-DE

AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Volants : 12

OBJET

Approbation du candidat pour la mission MOE Travaux renouvellement de la ligne 2025-2026

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHVILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLES, Madame Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Vu l'étude réalisée pour évaluer les travaux nécessaires au renouvellement de la ligne et prévoir leur programmation estimant la mission de MOE pour la réalisation des travaux à moins de 40 000 € HT;
Vu la validation par les cofinanceurs de la convention de financement (CFI) de ces travaux;
Vu la Convention de transfert de gestion signé le 18/04/2025 avec SNCF-Réseau;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et selon le principe de la mise en concurrence;

Le Président expose :

- que le Syndicat Mixte est Maître d'ouvrage (MOA) des travaux précités;
- qu'à ce titre, il a lancé une consultation le 30/05/2025 auprès d'un panel de 3 entreprises sourcées, portant sur la mission de Maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation des travaux précités;
- qu'il a réuni une Commission des marchés pour l'ouverture des plis le 24/06/2025;
- que suite aux négociations avec les candidats, la Commission des marchés s'est réunie le 30/06/2025 à 17h pour procéder à l'examen des offres.

La Commission des marchés propose de retenir :
l'entreprise JEMS dont la proposition financière est de : 39 235,00 € HT

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à passer avec celle-ci le marché pour la mission de MOE sur les travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys pour le montant total de : 39 235,00 € HT

Le Comité Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la conclusion du marché avec la société JEMS pour le montant de 39 235,00 €HT,

MANDATE son Président pour l'exécution de la présente délibération et pour signature de tout acte utile à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lasquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DE_025_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_025_2025-DE

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers

En exercice : 20

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 12

OBJET

Autorisation de conclure le marché pour la mission CSPS pour les travaux de renouvellement de la ligne avec l'entreprise PRESENTS

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS: MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHIVILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLES, Madame Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Vu la Convention de transfert de gestion signée par le Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) le 18/04/2025 avec SNCF-Réseau lui permettant d'assurer la Maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys sur 2025-2026;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et selon le principe de la mise en concurrence;

Le Président expose :

- que le SMTPCF a lancé une consultation le 27/05/2025 auprès d'un panel de 3 entreprises sourcées, portant sur la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) pour la réalisation des travaux de renouvellement de la ligne Rivesaltes-Saint-Martin Lys;

- que suite à l'examen des offres il propose de retenir :
l'entreprise PRESENTS dont la proposition financière est de : 5 405,00 € HT.

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à passer avec celle-ci le marché pour la mission de CSPS dans le cadre des travaux précités, pour le montant total de : 5 405,00 € HT.

Le Comité Syndical, OUI cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la conclusion du marché avec la société PRESENTS pour le montant de 5 405,00 € HT;

MANDATE son Président pour l'exécution de la présente délibération et pour la signature de tout acte utile à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerdes
66220 SAINT-PAUL-DE-RENOUILLET

Transmis au représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_026_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de reception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_026_2025-DE

AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 12

OBJET :

Autorisation de conclure le marché pour la fourniture de traverses avec SNCF Réseau

Le trente juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 00,
Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles DEULOFEU.

Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : MONSIEUR GILLES DEULOFEU, MONSIEUR CHARLES CHMILO, MONSIEUR MICHEL DELONCA, MONSIEUR THIERRY FAYT, MONSIEUR MICHEL MAZEROLLES, MADAME CHRISTIANE DURAND, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DIAZ, MADAME MYLÈNE DELPRAT, MONSIEUR RENÉ MONIER, MONSIEUR JEAN-PIERRE SCHRECK, MONSIEUR JACQUES GALY, MADAME ROSE-MARIE MANAUD

PROCURATIONS :

Monsieur André SAQUE représenté par Madame Mylène DELPRAT

EXCUSES : Madame Vanessa JOMOTTE, Madame Toussainte CALABRESE suppléée par Monsieur Michel MAZEROLLES, Madame Martine DELCAMP suppléée par Monsieur Jean-Pierre SCHRECK, Madame Adeline JOURDAN, Monsieur Frédéric JONCA, Madame Stéphanie BAUER, Madame Doriane LUZ GARAU, Monsieur David PEREIRA, Monsieur Daniel BEDOS, Monsieur Philippe PARRAUD, Monsieur Serge MOUNIE

Vu la Convention de transfert de gestion signé le 18/04/2025 avec SNCF-Réseau;

Vu le point 2 de l'article R2122-11 du CCP, qui prévoit qu'une entité adjudicatrice peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans le cas d'un marché ayant pour objet l'achat de fournitures qu'il est possible d'acquérir en profitant d'une occasion particulièrement avantageuse qui se présente dans une période de temps très courte et pour lesquelles le prix à payer est considérablement plus bas que les prix normalement pratiqués sur le marché.

Le Président expose :

- que SNCF Réseau a proposé de céder au Syndicat Mixte du Train Rouge (SMTPCF) des traverses initialement prévues pour le renouvellement de la ligne Rivesaltes-Caudiès par ses services, stockées à leur dépôt de Rivesaltes en vue des travaux sur lesquels ils devaient travailler en janvier 2025;
- que le prix proposé par SNCF-Réseau de 20,00 € HT par traverse est particulièrement avantageux puisque le prix de vente standard est de 69,90 € HT par traverse, d'autant que le stock de traverses a été comptabilisé à hauteur de 3 200 traverses environ et qu'il n'en sera facturé que 2 900;
- que ce stock est à proximité de la ligne, ce qui limitera également le transport (coût et empreinte carbone réduits);
- que SNCF-Réseau souhaite s'assurer de pouvoir évacuer ces traverses du dépôt de Rivesaltes au

plus tôt puisque leur mission de travaux sur la ligne a été annulée fin 2024.

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à passer avec SNCF-Réseau le marché pour l'achat de 2 900 traverses pour le montant total de : 58 000,00 € HT, incluant la récupération de la totalité du stock à Rivesaltes estimé à 3 200 traverses.

Le Comité Syndical, OUI cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DONNE UN AVIS FAVORABLE à la conclusion du marché avec SNCF-Réseau pour le montant de 58 000,00 € HT.

MANDATE son Président pour l'exécution de la présente délibération et pour la signature de tout acte utile à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président


Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL-TROIS-BOIS

représentant de l'État le :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_027_2025

Date de transmission de l'acte: 04/07/2025

Date de réception de l'AR: 04/07/2025

066-256601634-DE_027_2025-DE

AGEDI